

Accord Régional du 2 juillet 2009 des entreprises de travaux agricoles et ruraux du Nord Pas-De-Calais

Cotisations au 1^{er} janvier 2019

Situation de famille	Taux de l'Accord (PMSS)	Régime Conventionnel		
		Montant total	Montant Employeur	Montant Salarié
Salarié	1,16%	39,17 €	21,94 € (56%)	17,23 € (44%)
Option extension famille	1,94%	65,52 €	0 €	65,52 €
Total si option souscrite	3,10%	104,69 €	21,94 €	82,75 €

Montant du PMSS 2019 = 3 377 €

Association Nationale Interprofessionnelle de Prévoyance des Salariés

2 boulevard de Pesaro - Immeuble West Park 2 - 92024 Nanterre

Institution de Prévoyance agréée par arrêté ministériel du 17 octobre 1979 - régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité Sociale.

www.anips.fr



EN PARTENARIAT AVEC

